



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1. 1. Identifiant du produit

Nom du produit : Eau de chaux

1. 2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :

Industrie des mortiers, enduits, peintures à la chaux.

Utilisations déconseillées :

1. 3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur/importateur)



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1. 4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : +49 7565 914480 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00)

1. 4. 2. Centre antipoison :

2. Identification des dangers

2. 1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH)

Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie de danger 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

Cat.: 2

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Cat.: 1

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Cat.: 3

Effets environnementaux possibles :

Voir la section 12.

2. 2. Éléments d'étiquette

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
(CLP/GHS)

Désignation du danger :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Eau de chaux



Mot d'avertissement :

Danger

Désignation du danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Désignation de sécurité :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants/vêtements/protections oculaires/faciales de protection.
P301+P310	En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations régionales, nationales et réglementations internationales.

Composants dangereux à étiqueter :

2. 3. Autres dangers

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3. 1. Substance

3. 2. Mélange

Caractérisation chimique : Solution saturée d'hydroxyde de calcium.

Informations sur les composants / ingrédients dangereux :

Hydroxyde de calcium, Ca(OH)₂ (H315-318-335) ; n° d'enregistrement REACH : 01-2119475151-45-0005

N° CAS : 1305-62-0

Numéro EINECS : 215-137-3

N° CE :

Informations Complémentaires:

4. Mesures de premiers secours

4. 1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de troubles, consultez un médecin.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Après contact avec la peau :

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau et rincer abondamment.

Après contact visuel :



Eau de chaux

Consultez immédiatement un médecin.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Buvez beaucoup d'eau.

4. 2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:

Contact avec la peau : peut provoquer une irritation cutanée.

Inhalation : peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux : provoque de graves lésions oculaires.

Aucun effet systémique indésirable n'est attendu puisque l'effet du pH constitue le principal danger pour la santé.

Effets :

Aucune information supplémentaire disponible.

4. 3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement:

Traiter de manière symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5. 1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, CO₂, poudre extinctrice sèche.

Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers :

Le produit n'est pas inflammable.

La substance n'est ni inflammable ni combustible, elle inhibe la propagation des flammes.

5. 3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

Non combustible.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles :

Assurer une ventilation adéquate.

Portez des vêtements de protection.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6. 2. Précautions environnementales



Eau de chaux

Précautions environnementales :

Éviter le déversement de grandes quantités dans les égouts et les eaux de surface.

Contactez les autorités locales si le produit pollue le sol ou la végétation.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel :

Ramasser mécaniquement et collecter dans des conteneurs appropriés pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections

Vêtements de protection, voir section 8.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. Manutention et stockage

7. 1. Précautions pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre :

Portez des vêtements de protection adéquats (voir paragraphe 8).

Il est recommandé de fournir un flacon de rinçage oculaire portable.

Mesures d'hygiène :

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne mangez pas et ne buvez pas pendant le travail. Ne fumez pas.

7. 2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage :

Garder le récipient hermétiquement fermé

Tenir le produit hors de portée des enfants.

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs :

Conserver le produit dans son emballage d'origine.

Matériau du récipient non adapté : aluminium.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas stocker avec : des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des acides et des composés nitrés.

Classe de stockage :

Informations complémentaires :

7. 3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Informations complémentaires :

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8. 1. Paramètres à contrôler

Paramètres à contrôler (DE) :

TLV : 1 mg/m³ (fraction inhalable)

Paramètres à contrôler :

TLV (A) : 2 mg/m³ (fraction inhalable)

TLV (CH) : 5 mg/m³ (fraction inhalable)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :



Eau de chaux

4 mg/m³ (travailleur/consommateur, inhalation, exposition à court terme - effets locaux)

1 mg/m³ (travailleur/consommateur, inhalation, exposition à long terme - effets locaux)

Concentration prédite sans effet
(PNEC) :

Eau douce : 0,49 mg/l

Eau de mer : 0,32 mg/l

Système de traitement des eaux usées (STP) : 3 mg/l

Sol : 1080 mg/kg (poids sec)

Informations Complémentaires:

8. 2.

Contrôles d'exposition

Mesures techniques de protection :

Prévoir un système de ventilation/d'évacuation adéquat.

Protection personnelle

Mesures générales de protection :

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Nécessaire en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains :

Gants de protection (EN 374)

Matériau des gants de protection :

Caoutchouc nitrile (NBR)

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité (EN 166)

Il est recommandé de fournir un flacon de rinçage oculaire portable.

Protection du corps :

Combinaison de protection à manches longues.

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination des cours d'eau ouverts et du système d'égouts.
Éviter la contamination des eaux souterraines.

9. Propriétés physiques et chimiques

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Formulaire:

liquide

Couleur:

beige blanchâtre

Odeur:

inodore

Seuil olfactif :

aucune information disponible

Valeur du pH :

Température de fusion :

0°C (H₂O)



Fiche de données de
sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Eau de chaux

Température d'ébullition :	100°C (H2O)
Point d'éclair:	non applicable
Taux d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	non inflammable
Limite supérieure d'explosion :	aucune information disponible
Limite inférieure d'explosion :	aucune information disponible
Pression de vapeur :	2,3 kPa (20 °C)
Densité de vapeur :	0,62
Densité:	environ 1,3 g/ml
Solubilité dans l'eau :	1844,9 mg/l (UE A.6)
Coefficient de variation (n- Octanol/Eau) :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	Aucune température d'auto-inflammation relative inférieure à 400 °C (méthode UE A.16)
Température de décomposition :	Lorsqu'il est chauffé au-dessus de 580 °C, l'hydroxyde de calcium se décompose en oxyde de calcium (CaO) et en eau (H2O).
Viscosité, dynamique :	non déterminé
Propriétés explosives :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.
Propriétés oxydantes :	non oxydant
Masse volumique apparente :	non applicable

9. 2. Informations complémentaires

Solubilité dans les solvants :

Viscosité, cinématique :

Classe de brûlure :

Teneur en solvant :

Teneur solide :

Taille des particules :



Autres informations :

Aucune information supplémentaire.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

L'hydroxyde de calcium se dissocie en cations calcium et en anions hydroxydes dans les milieux aqueux.

10.2. Stabilité chimique

Stable si utilisé conformément aux spécifications.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Aucune information supplémentaire disponible.

Décomposition thermique :

Lorsqu'il est chauffé au-dessus de 580 °C, l'hydroxyde de calcium se décompose en oxyde de calcium (CaO) et en eau (H₂O).

10.5. Matériaux incompatibles

Réagit avec les acides : développement de chaleur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

10.7. Informations complémentaires

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

L'hydroxyde de calcium n'est pas toxique.

DL50, orale :

Hydroxyde de calcium : DL50 : > 2 000 mg/kg pc (rat ; OCDE 425)

DL50, cutanée :

Hydroxyde de calcium : DL50 : > 2 500 mg/kg pc (lapin ; OCDE 402)

CL50, inhalation :

Aucune information disponible.

Effets primaires

Effet irritant sur la peau :

Irritant (lapin)

Effet irritant sur les yeux :

Effet irritant (lapin).

Inhalation:

Aucune information disponible.

Ingestion:

Aucune information disponible

Sensibilisation:

Aucun effet sensibilisant connu.



Eau de chaux

Mutagénicité :

Non mutagène (OCDE 471, Test de mutation inverse bactérienne)

Test de mutation génétique in vitro sur cellules de mammifères (OCDE 476) : négatif

Toxicité pour la reproduction :

Non considéré comme toxique pour la reproduction.

Cancérogénicité :

Aucun effet cancérogène (rat).

Tératogénicité :

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Exposition unique : Les données issues d'études menées chez l'homme permettent de conclure que le Ca(OH)_2 est irritant pour les voies respiratoires. Conformément aux recommandations du SCOEL (Anonymus, 2008), le dihydroxyde de calcium est classé comme irritant pour les voies respiratoires (R37, Irritant pour l'organisme ; STOT SE 3 (H335). Par analogie, ces résultats peuvent être appliqués au produit lui-même.

Exposition répétée : aucun effet toxicologique.

Informations toxicologiques complémentaires :

Risque d'aspiration : non applicable

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité aquatique

Toxicité pour les poissons :

Hydroxyde de calcium : CL50 : 457 mg/l (96 h ; poisson d'eau de mer)

Hydroxyde de calcium : CL50 : 50,6 mg/l (96 h ; poissons d'eau douce)

Toxicité des daphnies :

Hydroxyde de calcium : CL50 : 158 mg/l (96 h ; Daphnia magna)

Hydroxyde de calcium : CE50 : 49,1 mg/l (48 h ; Daphnia magna)

Hydroxyde de calcium : NOEC : 32 mg/l (14 j)

Toxicité bactérienne :

À forte concentration, le produit provoque une augmentation du pH. Cet effet est utilisé pour l'épuration des boues d'épuration.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :

Hydroxyde de calcium : CE10/CL50/NOEC : 2 000 mg/kg de sol sec (macro-organismes)

Hydroxyde de calcium : CE10/CL50/NOEC : 12 000 mg/kg de sol sec (micro-organismes)

Toxicité des algues :

Hydroxyde de calcium : CE50 : 184,57 mg/l (72 h, algues d'eau douce)

Hydroxyde de calcium : NOEC : 48 mg/l (72 h, algues d'eau douce)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance inorganique. Sa biodégradabilité n'est pas affectée.

12.3. Bioaccumulation

Aucune bioaccumulation n'est à prévoir.

12.4. Mobilité

Faible solubilité et mobilité.



Eau de chaux

12. 5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvP

Substance inorganique : ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12. 6. Autres effets indésirables

Classe de danger pour l'eau :

1, légèrement dangereux

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Comportement dans les réseaux d'assainissement :

Autres effets écologiques :

Nocif pour les organismes aquatiques en raison d'un changement de pH.

Effet aigu du pH. Bien que ce produit puisse être utilisé pour neutraliser l'eau acidifiée, les organismes aquatiques peuvent être endommagés au-delà de 1 g/l. Un pH supérieur à 12 diminue rapidement en raison de la dilution et de la carbonatation.

Valeur AOX :

13. Considérations relatives à l'élimination

13. 1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer les résidus de produit conformément aux directives d'élimination des déchets 2008/98/CE ainsi qu'aux réglementations nationales et locales officielles.

Code européen des déchets (CED) :

Emballage non nettoyé :

Éliminer conformément aux réglementations locales officielles.

Numéro de code des déchets :

14. Informations sur les transports

14. 1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

14. 2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID :

Aucune marchandise dangereuse selon ADR / DOT (US) (transport terrestre).

IMDG/IATA :

Marchandises non dangereuses

14. 3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR :

non applicable

Numéro de danger :

Code de classification :

Code de restriction du tunnel :

Classe IMDG (mer) :



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Eau de chaux

Numéro de danger :

Numéro EmS :

Classe IATA :

Numéro de danger :

14. 4. Groupe d'emballage

ADR/RID :

non applicable

IMDG:

IATA:

14. 5. Risques environnementaux

Aucun

14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun connu

14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

non applicable

14. 8. Informations complémentaires

15. Informations réglementaires

15. 1. Règlements/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau :

1, légèrement dangereux pour l'eau (réglementation allemande)

Réglementations locales sur les accidents chimiques :

Restrictions à l'emploi :

Restriction et interdiction d'application :

Instructions techniques sur la qualité de l'air :

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

15. 3. Informations complémentaires

Directive Seveso : non réglementée / non applicable

Règlement (CE) 850/2004 - Polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE : non réglementé / non applicable

Règlement (CE) 2037/2000 - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Couche : non réglementée / non applicable

16. Autres informations

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et à la réglementation en vigueur. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et visent à décrire notre produit.

du point de vue des exigences de sécurité. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie de propriétés spécifiques.